

AMET SANTÉ AU TRAVAIL

-GUIDE EMPLOYEURCONDUITE À TENIR EN CAS DE GALE



01. QU'EST-CE QUE LA GALE?

La gale est une infection cutanée **très contagieuse**, qui peut toucher tout le monde et n'est pas forcément liée à un manque d'hygiène. Elle est causée par un parasite : sarcoptes scabiei, et se manifeste par de fortes démangeaisons accompagnées d'éruptions cutanées.

La transmission se fait par contact **direct**, **prolongé** et **répété**, notamment dans les milieux où les personnes vivent ou travaillent ensemble, ou partagent des objets personnels.

Les personnes dites fragiles sont plus à risque de développer la maladie.

Il existe plusieurs formes de gale :

LA GALE COMMUNE

C'est la **forme la plus fréquente**, due à la
présence de sarcoptes
peu nombreux sur la peau
(quelques dizaines)



LA GALE PROFUSE ET HYPERKÉRATOSIQUE

Lorsque la peau porte une quantité de parasites très élevée (plusieurs centaines), l'infection est très étendue.

Ces formes de gales extrêmement contagieuses touchent surtout :



Les personnes âgées

Plus vulnérables à la gale profuse



Les personnes vivants en collectivité

Maisons de retraite, hôpitaux, etc.



Les patients souffrant d'immunodépression

Les gales profuses et hyperkératosiques se transmettent de la même manière que la gale commune. Elles peuvent aussi se propager de manière indirecte, par les vêtements ou la literie. En effet, les sarcoptes peuvent survivre quelques jours dans le tissu. Cependant, ce mode de contamination est beaucoup plus rare que les autres.

02. VOIES DE TRANSMISSION

TRANSMISSION DIRECTE



La transmission interhumaine est la plus fréquente Contacts étroits (peau contre peau) Contacts fréquents ou prolongés (15 à 20 mn po

Contacts fréquents ou prolongés (15 à 20 mn pour la gale commune) : famille, voie sexuelle, vie en collectivité (crèche, EHPAD, etc.)

TRANSMISSION INDIRECTE



Contact avec des textiles contaminés : le linge, la literie ou encore les vêtements

Contact avec du mobilier absorbant : canapé en tissus, en cuir, fauteuils, etc.



03. INCUBATION



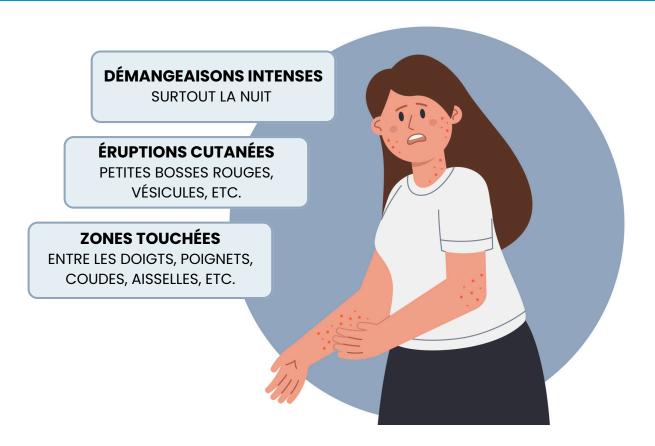
Entre **1 à 6 semaines** selon l'importance de l'infestation



Le délai est de **1 à 3 jours** en cas de réinfestation



04. SIGNES & SYMPTÔMES



Les lésions sont principalement situées au niveau des espaces interdigitaux, des faces antérieures des avant-bras, des plis des coudes, des creux axillaires, des fesses, des organes génitaux masculins et des aréoles mammaires.



À NOTER

En plus de s'aggraver la nuit, les démangeaisons sont présentes **presque tout le temps** avec des plaques rouges, dues au grattage. Elles peuvent être **surinfectées**.

Plus rarement, on peut voir des petites cloques brillantes ou des sortes de boules sous la peau.



05. CONDUITE À TENIR EN CAS DE SUSPICION DE GALE OU DE CAS AVÉRÉ

Dès la connaissance d'un cas de gale, la priorité est de stopper la contagion.

IDENTIFIER LES CAS CONTACTS

- Repérer les personnes ayant eu des contacts prolongés avec le cas confirmé
- <u>Isoler la personne concernée</u>
- Consulter un médecin pour un diagnostic et un traitement approprié
- Informer votre service de santé au travail en cas d'atteinte d'un salarié

MESURES STANDARDS D'HYGIÈNE

- Laver ses mains régulièrement <u>en les frottant</u> pour éliminer les acariens
- Ne pas marcher pieds nus afin de limiter la dissémination
- Se protéger avec des gants jetables et une blouse avant de manipuler le linge
- Limiter les contacts directs (poignée de mains, etc.)
- Limiter les rassemblements de personnes, les déplacements, les activités à risques, etc.

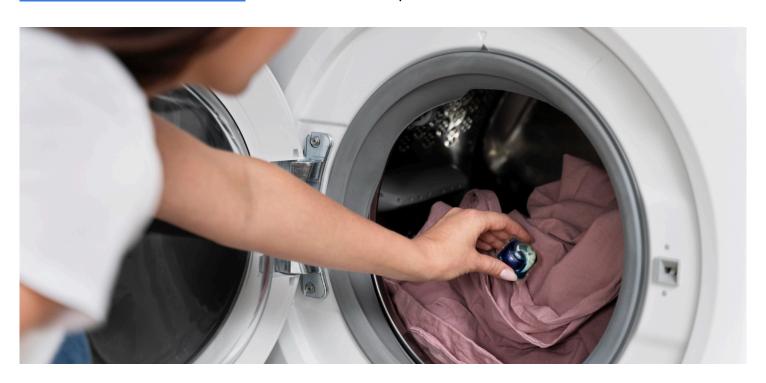


Les solutions hydro alcooliques ne sont pas efficaces contre la gale



HYGIÈNE DES TISSUS

- Laver les vêtements, draps et linges en contact avec le corps à la machine <u>à 60°C</u>
- Pulvériser un produit anti-acariens sur les tissus fragiles (peluches, doudous, etc.) puis enfermer les dans un sac fermé, <u>pendant au moins 3 heures</u>
- En cas de gale étendue : traiter aussi le linge utilisé durant les 8 derniers jours
- Si impossibilité de laver à 60°C ni d'utiliser de produit : mettre le linge dans un sac hermétique pendant 8 jours
- Pour transporter le linge : ranger le dans un sac hermétique



HYGIÈNE DES LOCAUX

- Se protéger avant la désinfection : mettre des gants jetables, une sur-blouse et un masque de protection (si utilisation d'un produit acaricide)
- Nettoyer et désinfecter les surfaces de travail, les équipements et les objets partagés (téléphones, ordinateurs, etc.)
- Effectuer un nettoyage classique et quotidien des locaux (sols, sanitaires, etc.)

LES MESURES À PRENDRE

SI PLUS DE 4 CAS OU GALE PROFUSE



Pulvériser un acaricide (type A-Par) dans une pièce bien aérée (fenêtre ouverte)



Porter un masque de type A2P3 pendant l'utilisation du produit



Ne pas occuper la pièce pendant 3 heures après désinfection



Ne pas utiliser la literie pendant 12 heures après traitement



MESURES D'ÉLOIGNEMENT ET FERMETURE DES LOCAUX

En raison d'un traitement par un acaricide, une fermeture de l'établissement d'une durée de 1 ou 2 jours devra être envisagée

• Si contamination d'un agent :

- → Éviction de 3 jours à partir du traitement
 - Si contamination d'un enfant :
- → Le retirer momentanément de la structure
 - Signalement au service de médecine préventive en cas d'atteinte d'un agent
- Information auprès des familles et du personnel
- Si présence d'au moins 2 cas de gale commune :
- → Traitement des cas contacts par le médecin généraliste

INFORMER LE PERSONNEL

- Informer les autres employés de la situation sans stigmatiser la personne infectée
- Expliquer les mesures de prévention mises en place



06. TRAITEMENT

La personne atteinte doit **suivre un traitement prescrit** par un professionnel de santé afin d'assurer une prise en charge efficace de la maladie. En effet, un traitement mal réalisé ou non effectué augmente le risque de dispersion de la maladie à son entourage.

C'est pourquoi les cas contacts peuvent, eux aussi, recevoir un traitement préventif. L'efficacité du traitement débute généralement entre 8 et 12 heures après la prise du médicament, et dans certains cas, deux prises peuvent être nécessaires pour garantir une action optimale. En cas de contre-indication à ce traitement oral, une **alternative locale** peut être proposée sous forme de :









Pour être efficace, il faut traiter en même temps tous les patients infectés et/ou contacts

ET LE RETOUR AU TRAVAIL?



Possible 24h après le début du traitement et si l'état le permet



Un certificat médical peut être demandé





07. PRÉVENTION & SENSIBILISATION



À NOTER

La gale ne confère **aucune immunité** et il n'existe **pas de vaccin** pour la prévenir. Sans traitement efficace, une **réinfection peut survenir** dès les trois jours suivant l'exposition.





SENSIBILISER LE PERSONNEL

Organiser des séances d'information sur la gale (symptômes, transmission) et les mesures préventives



NETTOYER

Régulièrement les espaces collectifs (vestiaires, fauteuils, etc.)



PROMOUVOIR L'HYGIÈNE

Encourager les employés à pratiquer une bonne hygiène personnelle et à éviter le partage d'objets personnels



08. SIGNALEMENT

La gale n'est pas une maladie à déclaration obligatoire mais tous les cas groupés de gale dans un établissement médicosocial devront **être signalés à l'Agence Régional de Santé** (ARS) au Point Focal Régional (PFR).



09. RECONNAISANCE DE MALADIE PROFESSIONNELLE

La gale est inscrite <u>au tableau de maladies professionnelles nº 76</u> relatif aux maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées dans les milieux suivants :

HOSPITALISATION

HOSPITALISATION À DOMICILE ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES

Le décret n°2015-1419 du 4 novembre 2015 (révisant et complétant les tableaux des maladies professionnelles annexés au livre IV du code de la sécurité sociale) permet aux personnels des EHPAD de pouvoir bénéficier d'une reconnaissance de maladie professionnelle au titre du tableau 76 du régime général.

10. LIENS UTILES







